



APPEL A CANDIDATURES 2026

DEPLOIEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT RENOVE ET INTENSIF DES BENEFICIAIRES DU RSA

Conception et animation de parcours et modules collectifs permettant un accompagnement renforcé des BRSA et la mise en place de plans d'actions d'insertion adaptés à la situation de personnes

CAHIER DES CHARGES

Date limite de candidature : 31 Août 2026

Département des Hautes-Pyrénées

6 rue Gaston Manent

CS 71324

65013 TARBES CEDEX 9

Tél : 05 62 56 73 93 (service insertion)

CONTEXTE

La Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi prévoit de profondes évolutions dans l'organisation du système d'acteurs de l'insertion et de l'emploi, marquées par une grande diversité des parties prenantes et des besoins accrus en matière d'accompagnement.

Elle introduit des transformations majeures en matière de gouvernance et d'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail, parmi lesquels les bénéficiaires du RSA.

Les enjeux de cette réforme sont multiples :

- Renforcement de la coopération locale : une meilleure coordination entre les acteurs pour un parcours d'accompagnement plus efficace par la création du Réseau pour l'Emploi
- Universalisation de l'accompagnement : tout demandeur d'emploi, y compris les Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA), doit être inscrit à France Travail.
- Une orientation harmonisée via un script national en vue d'une orientation plus rapide vers l'emploi ou la formation et la mise en place d'un diagnostic initial approfondi pour identifier les besoins et proposer des solutions adaptées
- Des modalités d'accompagnement renouvelées avec notamment la mise en place de modalités d'accompagnement intensif (ateliers, formations, stages, etc.) pour certains publics

Dès la fin 2023 le Département des Hautes-Pyrénées s'est engagé dans l'expérimentation de la Loi pour le Plein Emploi sur deux territoires d'expérimentation : la Communauté de Commune Adour Madiran et le bassin d'emploi de Lourdes et le Pays des Gaves. Cette expérimentation s'est prolongée jusqu'en décembre 2025.

Le Département des Hautes-Pyrénées poursuit en 2026, son engagement dans l'évolution de son offre de services, en vue de garantir l'application des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi et soutenir le déploiement progressif de l'accompagnement renouvelé. Il est notamment attendu de proposer une intensivité de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Ces nouvelles modalités d'accompagnement se déploient sur l'ensemble du territoire départemental.

Deux niveaux de coordination sont mobilisés dans le cadre de ce déploiement :

- Un premier niveau s'organise autour du parcours renouvelé des BRSA.
Il permet de construire des parcours d'accompagnement renforcés, favorisant l'engagement dans des démarches d'insertion et favorisant la lavée de freins au retour à l'emploi notamment à travers l'organisation d'activités d'insertion (individuelles ou collectives) pouvant aller jusqu'à 15H et en respectant l'autonomie et le pouvoir d'agir des bénéficiaires accompagnés.
- Un second niveau de coordination mobilise les acteurs du territoire dans une dynamique d'innovation sociale.
Cette coordination s'inscrit dans une volonté de construire des réponses locales en direction des populations les plus fragiles du territoire au travers de Comité Locaux pour l'Emploi. Elle mobilisera les acteurs du Réseau Pour l'Emploi « (État, Région, Département, France Travail, Mission Locale, Cap emploi). Elle élaborera ainsi des réponses à des besoins socioéconomiques

nouveaux ou non satisfaits dans les conditions actuelles, à travers des niveaux de mobilisation qui impliquent la participation et la coopération des acteurs concernés.

Le Département des Hautes Pyrénées confirme ainsi son intérêt pour répondre aux besoins des publics rencontrant des difficultés dans leur accès à l'emploi au travers notamment du développement de solutions adaptées à leur situation et projet d'insertion.

OBJECTIFS

Le Département des Hautes-Pyrénées a maintenu son engagement pour le déploiement de l'accompagnement rénové des BRSA à travers la signature de la Contractualisation Insertion Emploi 2025 -2027

Au titre de l'année 2026, il s'engage à travers les 2 volets de la Contractualisation Insertion Emploi à :

- ✓ Garantir la mise en œuvre progressive de la réforme Plein Emploi et l'application des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi (Volet 1) ,
- ✓ Soutenir le déploiement progressif de l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA (Volet 2).

Le présent appel à candidature s'inscrit dans ce dernier volet et vise à apporter une proposition à l'accompagnement intensif des bénéficiaires du RSA par la construction de modules collectifs organisés en « briques thématiques » sur les sujets suivants : l'emploi, le logement, la santé, l'interculturalité / citoyenneté et la parentalité / articulation des temps de vie.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

1-Les candidats potentiels :

Est habilitée à déposer un dossier de candidature pour répondre au présent appel à candidature, toute structure dotée de la personnalité morale et juridique ayant développé des compétences et une expertise dans le domaine de l'insertion.

Les candidats peuvent postuler individuellement ou en tant que représentant d'un consortium réalisé avec d'autres candidats pour ce projet. Il conviendra dans ce cas d'associer à la réponse un accord de consortium qui précisera les règles de fonctionnement du consortium.

2-La répartition des actions :

Les actions sont réparties en 4 lots correspondant aux territoires des Maisons Départementales de la Solidarité.

L'action se déroulera d'octobre 2026 à mars 2027.

Lot(s)	Part du lot	Enveloppe maxi	Désignation
Lot 1	19%	32 500€	MDS TLP Nord/Agglomération Tarbaise
Lot 2	27%	43 330€	MDS TLP SUD /Vallée des Gaves
Lot 3	27%	43 330€	MDS Val d'Adour – Coteaux Val d'Arros
Lot 4	27%	43 330€	MDS Coteaux Lannemezan- Nestes- Barousse/ Haute Bigorre

Le montant de l'enveloppe globale de l'expérimentation est de 162 490 € au titre de l'année 2026/2027.

Les candidats peuvent répondre pour un lot spécifique ou pour l'ensemble des lots.
Chaque lot fait l'objet d'une convention avec un seul opérateur économique (candidat individuel ou représentant le consortium).

3- Les actions envisagées :

Les candidats doivent proposer une offre permettant de répondre aux objectifs inhérents à la mobilisation du public BRSA :

- Remobiliser la personne dans une logique de parcours et d'accès des ressources facilitant son insertion socio professionnelle,
- Retrouver un sens et du sens, une motivation,
- Rendre les participants engagés dans leurs parcours à travers la valorisation de leurs compétences,
- Développer leurs capacités d'autonomie.

Détail des actions envisagées :

Cible visée	Prioritairement les BRSA nouveaux entrants dans le dispositif ou en accompagnement en parcours social, socio professionnel ou professionnel. Public dont les démarches d'insertion sont freinées par : - Des problématiques sociales (santé, mobilité, logement, garde des jeunes enfants, précarité financière, etc.) - Des difficultés de projections professionnelles (formation, ciblage de métiers, transfert de compétences...)
	15 participants maximum par session Prioritairement les BRSA accompagnés par le Conseil Départemental, des organismes délégataires ou des partenaires du Réseau Pour l'Emploi.

Contenu des « briques thématiques » et compétences et abordées Suggestions de contenu issues d'un recueil de besoins auprès des référents d'accompagnement de parcours)	5 briques thématiques: - Brique thématique Emploi Ex : Connaître le marché de l'emploi du territoire et identifier les acteurs clé Accompagner la présentation personnelle et professionnelle Analyser son image, valoriser ses atouts personnels, décrypter et maîtriser ses comportements et attitudes. Prendre confiance en soi - Brique thématique Santé Ex : Accéder aux droits (CPAM, MSA, Complémentaire santé solidaire, dispositifs locaux, maisons de santé). Prévenir les problèmes de santé (alimentation, sommeil, hygiène de vie, addictions). Développer des techniques d bien-être et gestion du stress (sophrologie, relaxation, activité physique adaptée). - Brique thématique Logement Ex: Connaître les droits et démarches liés au logement (bail, aides CAF, dispositifs d'urgence, prévention des expulsions). Entretenir et gérer son logement (budget énergie, tri, sécurité domestique). - Brique thématique interculturelité & citoyenneté Ex : Sensibilisation à la vie sociale et citoyenneté connaissance des institutions et services publics. Développer le vivre-ensemble : communication non violente, gestion des conflits, règles de vie collective. S'initier au pouvoir d'agir : comment s'impliquer dans son quartier, association, conseil citoyen, au sein du groupe ressource. - Brique thématique parentalité & articulation des temps de vie Ex : Connaître des modes de garde existants sur le territoire et les ressources à mobiliser pour y accéder Accompagner la scolarité Au-delà de leur thème central, l'animation des briques thématiques permettra un développement transversal des compétences suivantes : Compétences langagières Faciliter l'accès au contenu des ateliers pour des personnes maîtrisant peu le français (ex : support en FALC) Compétences numériques : Utiliser le numérique dans ses démarches au quotidien :Agenda, applications dédiées, banque en ligne, démarches en ligne Compétences psycho sociales : -Confiante en soi et affirmation de ses compétences -Gestion des émotions et des relations interpersonnelles
--	--

	-Développement de la -résilience -Gestion du changement et adaptation aux situations -..... Compétences socioprofessionnelles : -Projet professionnel -Techniques de recherche d'emploi -Découverte de métiers -Environnement économique local et métier en tension -Codes de l'entreprise
Rythme / Animation	Démarrage des sessions : Octobre 2026 - Chaque brique thématique s'anime en plusieurs ateliers qui peuvent être mobilisés à la carte ou à la suite dans une logique de module. - 1 cycle d'animation des 5 briques est envisagé 1 fois/mois à minima. - Des réunions de présentation de l'action seront prévues sur chaque territoire d'intervention principal 1 fois par mois. -Proposition d'un planning d'ateliers sur 12 semaines dès début octobre. -Entrées et sorties permanentes. -Les animations se font en collectif (15 participants maximum par atelier)
Lieux d'animation	Lot 1 : Intervention principale =Tarbes Lot 2 : Intervention principale = Lourdes Ateliers régulièrement délocalisés sur Argeles Gazost Lot 3 : Intervention principale : Vic Bigorre Ateliers régulièrement délocalisés sur Maubourguet, Rabastens et Tournay Lot 4 : Intervention principale =Lannemezan et Bagnères Ateliers régulièrement délocalisés sur Trie sur Baïse, Castelnau Magnoac et Arreau, Le candidat devra disposer à minima de salles de formation sur les communes de lieux d'intervention principale Les services du Département pourront soutenir les démarches d'occupation de locaux dans les sites délocalisés.
Modalités de prescription	Inscription sur prescription d'un référent de parcours socioprofessionnel ou social du Département, d'un organisme délégataire ou d'un partenaire membre du Réseau Pour l'Emploi. Le logiciel Parcours Solidarités RSA permettra d'assurer un suivi des positionnements et des participants.
Modalités de suivi :	Feuille d'émargement Outils de valorisation des compétences acquises pendant l'atelier (passeport de compétences,...)

L'attention sera portée sur le fait que les actions proposées cherchent notamment à :

- Développer et diversifier des modules/thématiques spécifiques en direction de publics particulièrement fragilisés pour lesquels l'absence d'accompagnement peut avoir une incidence sur le maintien du lien social et professionnel ;
- Avoir un ancrage local et s'inscrire dans la continuité de partenariats établis entre les Maisons Départementales de la Solidarité et les acteurs socioéconomiques des territoires d'intervention ;
- Prévenir l'exclusion des personnes en difficultés et renforcer les liens sociaux, en s'appuyant sur le développement des compétences et le pouvoir d'agir des personnes ;
- Renforcer l'autonomie des personnes accompagnées au niveau des savoirs de base, du numérique et de la mobilité ;
- Apporter des réponses innovantes, notamment en matière d'animation de collectif et d'accessibilité des supports.

4 - Budget de l'appel à candidature :

L'appel à candidature a vocation à soutenir financièrement le déploiement des actions dans le cadre de parcours intensifs pour une enveloppe globale maximale de 162 490 € au titre de l'année 2026:

- 32 500€ : Territoire de la MDS TLP Nord/ Agglomération
- 43 330€ : Territoire de la MDS TLP SUD / Vallée des Gaves
- 43 330€ : Territoire de la MDS Val d'Adour – Coteaux Val d'Arros
- 43 330€ : Territoire de la MDS Coteaux Lannemezan Nestes Barousse / Haute Bigorre

Ces enveloppes pourront éventuellement être prolongées en 2027 jusqu'au 31 mars 2028 en fonction des budgets alloués par l'État au Département des Hautes Pyrénées dans le cadre de la Contractualisation Insertion Emploi 2027. Les aides apportées sont attribuées dans la limite des crédits disponibles.

5 - Les engagements réciproques

Le candidat retenu dans le cadre de cet appel à candidature s'engage à :

- Assurer la réalisation et la promotion de l'action sur l'année 2026 et sur les mois de janvier, février et mars 2027,
- Faire apparaître sur ses supports de communication le logo du Département,
- Diffuser l'offre d'atelier sur Parcours Solidarités RSA pour les personnes BRSA (Mise à disposition d'accès et formation utilisateur par les services du Département),
- Organiser les modalités d'auto inscription sur les ateliers pour les participants non BRSA,
- Communiquer dans les délais impartis le descriptif de l'action engagée et la plus-value apportée par l'action,
- Communiquer un bilan financier de l'action et les justificatifs des dépenses effectuées au regard du budget prévisionnel indiqué dans le dossier de réponse à l'appel à candidature sur la plateforme NEXTCLOUD.

Le Département s'engage à :

- Relayer la promotion de l'action,
- Verser la somme annoncée après sélection du candidat retenu.

6 - Règlement Général à la Protection des Données – plateforme NEXTCLOUD :

Le candidat retenu s'engage à respecter le règlement européen relatif à la protection des données (RGPD) : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Le candidat retenu remplit les engagements de **l'annexe 1**, relatifs au respect du RGPD.

La fiche d'information et de recueil du consentement des bénéficiaires à la collecte et au traitement des données doit être impérativement utilisée par le candidat retenu pour chaque prise en charge. **Cf. annexe 2.**

Les services du Département s'engagent à coordonner avec le candidat retenu les actions nécessaires à mettre en œuvre pour faciliter le respect de ce règlement.

7 - Modalités de candidature :

Les dossiers de réponse à l'appel à candidature dûment complétés doivent être déposés impérativement **le 31 août 2026 à minuit au plus tard** (pour un examen en commission permanente du 25 septembre 2026).

L'ensemble de ces actions doivent être engagées et réalisées avec une date de fin ne pouvant excéder le 31/03/2026. La date de commencement envisagée (idéalement début octobre 2025) sera à préciser dans le dossier de demande.

Les dossiers seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Descriptif détaillé de l'action ou de l'accompagnement, des objectifs à atteindre et des moyens opérationnels mobilisés à cette fin ;
- Caractère complémentaire et/ou innovant de l'action et plus-value ;
- Modalités de bilan et d'information du référent et du bénéficiaire en début et fin d'action
- Coût global des actions par bénéficiaire.

Les pièces à fournir dans le dossier de réponse à l'appel à candidature sont les suivantes :

- **Pour tous les organismes bénéficiaires**
 - Le cadre de réponse (spécifique à l'appel à candidature) daté, signé, avec identification précise du signataire (nom, prénom, fonction) ainsi que l'Annexe 1 RGPD renseignée ;
 - Un RIB de la structure ;
 - Les certificats fiscaux et sociaux, de moins de 6 mois,
 - Les derniers comptes clôturés et approuvés.
- **Pour les associations**
 - La publication au Journal officiel ou le récépissé de déclaration à la Préfecture ;
 - La liste des membres du Conseil d'administration ;
 - Les derniers statuts à jour.
- **Pour les entreprises**
 - Un extrait K bis, de moins de 3 mois,
- **Pour les organismes de formation**
 - Le numéro de déclaration d'existence.

Le Département se réserve le droit de demander le reversement des sommes non employées ou indûment perçues.

Pour dépôt des dossiers (ou pour tout renseignement complémentaire), merci de contacter par mail :

Marie-Pierre ARNAL
Cheffe d'unité Gouvernance Insertion
marie-pierre.arnal@ha-py.fr

Lydie MARTIN
Cheffe d'unité Administration Générale et Insertion
lydie.martin@ha-py.fr

LISTE DES ANNEXES :

ANNEXE 1 :

Engagements relatifs à la gestion des données à caractère personnel par le prestataire dans le cadre de l'appel à candidatures

ANNEXE 2 :

Fiche d'information et de recueil du consentement des bénéficiaires à la collecte et au traitement des données